



toute notre expertise à votre service

C C N

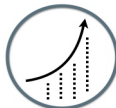
1285
3090

FRAIS PROFESSIONNELS DU SECTEUR CULTUREL / NOUVEAU

10,5 heures - 638 €



à distance



/10
(évaluations
reçues en 2025)



Description synthétique. Une description détaillée est remise lors de l'inscription.

PUBLIC

Administratrice/administrateur, comptable, chargé/e des payes d'une structure de spectacle vivant (idcc 1285 et 3090) et toute personne chargé/e de la gestion du personnel et sociale

PRE-REQUIS

Etre chargé/e, superviser ou avoir suivi une formation sur l'établissement des contrats de travail et/ou de la paye.

Conventions collectives 1285 et 3090

OBJECTIFS

- . Identifier les frais professionnel dans le secteur culturel
- . Définir les différents mode de remboursement des frais professionnels
- . Connaître les limites de remboursement des frais professionnels
- . Traiter les frais professionnels en paie
- . Avoir un aperçu des risques liés à un mauvais traitement des frais professionnels

CONTENU DÉTAILLÉ - mis à jour le 24/09/2026

Définition des frais professionnels

Les différents mode de remboursement des frais professionnels et leurs limites

- . remboursement des dépenses réelles
- . versement d'allocations forfaitaires
- . déduction forfaitaire spécifique pour frais professionnels

Les principaux frais professionnels

- . pour nourriture
- . pour transport
- . pour mobilité
- . pour télétravail
- . pour usage des NTIC
- . pour entretien des vêtements
- . cas particulier des déplacements lors des tournées

Le régime social et fiscal des frais

Traiter les frais sur une fiche de paie

- . les conditions d'exonérations des cotisations :
 - les barèmes et ce qu'ils couvrent
 - les limites d'utilisation
 - les justificatifs nécessaires
- . les méthodes de remboursement
- . les réintégrations

Gérer le risque

Anticiper les risques qui peuvent avoir pour conséquences du redressement de charges, la requalification de contrat, du travail dissimulé...



Mis à jour 24/09/2026

Copyright CAGEC©